

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

DGS - Stratégies foncières et
immobilières
N° 2020-D-229

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONVENTION PORTANT AUTORISATION DE TRAVAUX A L'OPH DE L'ANGOUMOIS SUR L'ENSEMBLE DE LOGEMENTS SOCIAUX AU 164 ROUTE D'ANAINS SUR LA COMMUNE DE JAULDES

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND ANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du conseil au Président,
- Vu l'arrêté n°32 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de signature à Monsieur Gérard DEZIER en sa qualité de vice-président,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la convention portant autorisation de travaux sur l'ensemble de logements sociaux au 164 route d'Anais sur la commune de Jauldes.

Article 2 – GrandAngoulême a fait appel à l'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'Angoumois pour gérer un ensemble de logements sociaux existants et créer de nouveaux logements dans une grange annexe, située 164 route d'Anais sur la commune de Jauldes. Un bail emphytéotique sera signé entre GrandAngoulême et l'OPH de l'Angoumois pour une durée de 55 ans.

Article 3 - Les travaux devaient débuter après la signature du bail emphytéotique. Cette signature étant retardée en raison de la crise sanitaire, GrandAngoulême autorise l'OPH de l'Angoumois à réaliser les travaux nécessaires sur l'ensemble immobilier propriété de GrandAngoulême, dès le 1^{er} septembre 2020.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de GrandAngoulême sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 16 octobre 2020

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 16 octobre 2020
Publié ou notifié,
Le 19 octobre 2020